

APRIL se développe au Canada, avec l'acquisition de Benecaid

Benecaid, spécialiste de la santé collective pour les TPE, vient renforcer la présence et l'offre d'APRIL au Canada.

- › Un renforcement de l'implantation au Canada, l'un des principaux marchés d'APRIL hors de France
- › Une complémentarité des métiers et des zones d'implantation
- › Une société rentable et reconnue sur son marché

Présent depuis plus de 10 ans au Canada sur le marché du dommage, le groupe APRIL poursuit l'internationalisation de ses savoir-faire en faisant l'acquisition de Benecaid, un gestionnaire distributeur (*Managing General Underwriter*) spécialisé dans la santé collective des TPE - une des expertises historiques du groupe.

Fort de près de 20 ans d'expérience et implanté à Toronto, les 53 collaborateurs de Benecaid mettent leur expertise au service de plus de 22 000 assurés, correspondant à environ 60 millions d'euros de primes. Avec cette acquisition, APRIL s'implante sur un marché canadien de la complémentaire santé dynamique, en croissance annuelle de 7 %¹, représentant 17 milliards d'euros de primes en 2017².

Le choix de Benecaid s'est fait en raison de la complémentarité des modèles, des métiers et des implantations géographiques avec celles d'APRIL au Canada (courtier grossiste dommage au Québec, en Ontario et en Alberta). A travers cette acquisition, le groupe poursuit son développement et sa diversification au Canada au-delà du dommage.

APRIL et Benecaid partagent en outre une forte orientation client et une relation de proximité avec leur réseau de distributeurs indépendants, grâce à des solutions innovantes et un accompagnement personnalisé. Ainsi, en 2017, Benecaid a lancé Honeybee, une plateforme digitale qui permet notamment aux distributeurs de personnaliser directement l'offre d'assurance collective de leurs

¹ Source : Willis Tower Watson

² Source : Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes

clients. Honeybee permet également aux assurés de personnaliser leur couverture en souscrivant des garanties complémentaires.

« Nous avons beaucoup investi dans de nouvelles plateformes et technologies, afin de donner une plus grande autonomie aux distributeurs et de soutenir la compétitivité des entreprises clientes au sein d'un marché du travail dynamique » a déclaré Peter Berczi, Président-Directeur général de Benecaid.

APRIL a acquis 93 % des parts de Benecaid. L'équipe dirigeante, qui reste en place au sein de l'entreprise, conserve les 7 % restants. La transaction a été financée sur les fonds propres du groupe.

« En faisant l'acquisition de Benecaid, le groupe continue de se développer sur une ligne de métiers en croissance et prioritaire pour APRIL. Le Canada est déjà l'un des principaux pays contributeurs à la marge brute que nous générons hors de France ; nous y renforçons notre présence au travers d'une société rentable, complémentaire de nos activités existantes et reconnue pour la qualité de son expertise. Cette opération s'inscrit pleinement dans notre stratégie de croissance durable, en alliant ancrage local en santé et internationalisation de nos savoir-faire » a commenté Emmanuel Morandini, Directeur général du groupe APRIL.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- › Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2018 : 24 avril 2018, après clôture des marchés
- › Assemblée générale des actionnaires : 26 avril 2018 à Lyon
- › Publication des résultats semestriels 2018 : 6 septembre 2018, après clôture des marchés

CONTACTS

Analystes et investisseurs

Guillaume Cerezo : +33 (0)4 72 36 49 31 / +33 (0)6 20 26 06 24 – guillaume.cerezo@april.com

Presse

Samantha Druon (pour APRIL) : +33 (0)7 64 01 74 35 – samantha.druon@insign.fr

Linda North (pour Benecaid) : +1 416 708 8012 - linda@northpr.ca

Ce communiqué contient des éléments prospectifs qui sont basés sur des appréciations ou des hypothèses raisonnables à la date du communiqué qui pourraient évoluer ou être modifiées en raison, en particulier, d'aléas ou d'incertitudes et de risques liés à l'environnement économique, financier, réglementaire et concurrentiel, des risques exposés dans le Document de Référence 2017 et aux éventuels risques inconnus ou non significatifs à ce jour qui pourraient survenir ultérieurement. La Société s'engage à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments dans le cadre de l'obligation d'information périodique et permanente à laquelle est soumise toute société cotée.

À propos d'APRIL

En 2018, APRIL, groupe international de services en assurance et leader des courtiers grossistes en France, fête ses 30 ans. Et à 30 ans, le groupe APRIL n'a pas fini de faciliter la vie de ses clients et partenaires - particuliers, professionnels, entreprises - dans les 31 pays dans

lesquels le groupe est implanté. Pour eux, les 3 800 collaborateurs d'APRIL conçoivent, gèrent et distribuent des solutions spécialisées d'assurance (santé-prévoyance, emprunteur, dommage, mobilité et protection juridique) ainsi que des prestations d'assistance pour proposer une expérience de l'assurance plus facile et plus accessible au plus grand nombre.

Coté sur Euronext Paris (Compartiment B), le groupe a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 928,4 millions d'euros.

L'information réglementée intégrale est disponible sur notre site www.april.com (section Investisseurs).